



Entretien avec l'abbé Faure : « Le Commandant du Titanic va nous couler ! » (5 sept. 2013)



M. l'abbé Faure est un des tous premiers prêtres de la Fsspx, et donc un de ses membres les plus anciens. Il a participé à tous les Chapitres de la Société. Il fut supérieur de District durant de longues années (Argentine, Mexique).

Mgr Lefebvre lui a même demandé si il accepterait d'être l'un des évêques qu'il voulait sacrer en 1988. Il nous a confié avoir refusé en proposant l'abbé de Galarreta à sa place. Il pensait manquer des qualités nécessaires pour l'épiscopat. Mais il nous a assuré qu'en tous les cas il n'aurait jamais trahi ni la cause de la foi ni le combat antilibéral.

M. l'abbé Faure nous parle **des trahisons qui ont traversé son existence** et en particulier de la dernière : **celle du Chapitre de juillet 2012**. Il s'insurge contre les manipulations que la Maison Générale fait des textes, des faits et des membres (en particulier celle de Mgr Tissier).

L'abbé Faure est un capitulant trahi qui pour son honneur et celui de la vérité va démasquer les malhonnêtetés de Menzingen. Pour mieux saisir l'entretien de M. l'abbé Faure, il convient de rappeler et de révéler les choses suivantes : Le 15 avril 2012, Mgr Fellay a rédigé une déclaration théologique destinée dans sa pensée à concilier l'inconciliable. **Cette Déclaration est une stupéfiante acceptation du Concile, de la nouvelle Messe et du nouveau Droit canon.**

Pendant le Chapitre de 2012, l'abbé de Jorna a distribué et commenté une feuille recto/verso faisant la démonstration, devant tous les capitulants (sauf Mgr Williamson qui fut exclu du chapitre), que **la Déclaration de Mgr Fellay n'était rien d'autre que 'l'herméneutique de la continuité'**. Après cet exposé du directeur du séminaire d'Ecône, qui se fit sans une réaction et dans le plus profond silence, la conclusion s'imposait d'elle-même : cette Déclaration devait être réprouvée par son auteur. Après un temps, le directeur du séminaire de la Reja se leva pour rompre le silence. L'abbé Pagliarani (de concert avec la Maison Générale ?) intervint alors en faveur de Mgr Fellay : « *Chers confrères ! Nous n'allons quand même pas infliger une gifle à notre supérieur en exigeant de lui une rétractation ; cela se fera implicitement par la Déclaration finale du Chapitre.* » Puis après cette intervention, un capitulant fit diversion et le Chapitre passa à un autre sujet...



Ce fut là un coup de maître de Mgr Fellay et de ses partisans. **La Maison Générale a manœuvré le Chapitre** pour qu'il ne sanctionne pas le Supérieur Général et **a réussi à tromper les capitulaires** en leur laissant croire que la Déclaration était enterrée par une désapprobation implicite de son auteur. Mgr Tissier fut trompé comme tous les autres (sauf les partisans de Mgr Fellay). Dans une lettre du 29 mars 2013, il raconte comment « il a été conclu tacitement qu'il n'y avait pas lieu d'insister sur ce sujet, vu qu'il était évident que le Supérieur général regrettait son faux pas. » Or le discours officiel de la Maison Générale présente cette Déclaration doctrinale comme « un texte 'minimaliste' qui a pu prêter à confusion chez nous. » (Cor unum 102). Un « texte suffisamment clair » qui « évitait suffisamment, - comment est-ce qu'on dit ? - les ambiguïtés ». (Ecône, 7 septembre 2012). Dans la « Note sur la déclaration doctrinale du 15 avril 2012 » qui a été composée par Mgr Fellay lui-même, il affirme que « toute ambiguïté se trouvait écartée quant à notre jugement sur le Concile, y compris la fameuse 'herméneutique de la continuité' ». Il prétend que sa pensée « n'a pas été comprise par plusieurs membres éminents de la Fraternité, qui y ont vu une ambiguïté, voire un ralliement à la thèse de 'l'herméneutique de la continuité' » (Cor unum 104). Et tout récemment, Mgr Fellay assumait encore cette déclaration : « **C'est un texte extrêmement délicat** et même on peut dire que dans la Fraternité il n'a pas fait l'unanimité si bien que j'ai dit à Rome : je le retire, ça sert à rien si il n'est même pas compris chez nous, euh, **parce qu'il était peut-être trop subtil**, ben, tant pis, on le retire. Et c'est ce que j'ai dit à Rome, et Mgr Di Noia a dit : je vous comprends, tout à fait, bien sûr, il faut que le texte que vous fassiez fasse l'unité chez vous ». (Conférence de Mgr Fellay, à Lille le 7 mai 2013 à la Chapelle du Rosaire)

[youtube=http://www.youtube.com/watch?v=F8IR_4_DfBE]

[Pour télécharger en mp3 \(écoutez sur l'autoradio par exemple\), c'est ici.](#)

[Pour la transcription du texte c'est ici.](#)

Document 1 : B.O de la Fraternité Saint Pie X – juillet 2013, n° 251 Le Bulletin Officiel du District de France citait le Secrétaire général, l'abbé Thouvenot s'adressant aux membres : « Le jeudi Saint, Mgr Williamson a adressé depuis Nova Friburgo (Brésil) une « lettre ouverte aux prêtres de la Fraternité Saint Pie X » pour rebondir sur la publication par ses amis de la 'Déclaration doctrinale' de l'an dernier et semer la division dans notre société. Dès le lendemain, Mgr Tissier de Mallerai m'adressait une lettre de protestation que Mgr Fellay m'autorise à joindre à cette circulaire. Ecrite « pour défendre l'honneur de notre supérieur et celui des capitulants (qui sont les supérieurs majeurs contre lesquels Mgr Williamson veut soulever nos prêtres) », cette lettre de Mgr Tissier de Mallerai est strictement réservée aux membres de la Fraternité. »

Document 2 : Lettre de Mgr Tissier. Annexe à la Circulaire n°2013-04 : « Winona, le Vendredi Saint 29 mars 2013, « Cher M. Secrétaire général, Son Exc. Mgr Williamson vient de publier une lettre publique aux membres de la Fraternité, dont il ne fait plus partie. Comme témoin de tout ce qui s'est passé l'an dernier, je puis écrire ce qui suit : « Comme tous les capitulants, Mgr Williamson a pu recevoir en fin avril 2012, un résumé de la 'Déclaration doctrinale' de Mgr Fellay, qu'il critique maintenant, un an plus tard. Il a pourtant dû avoir comme moi tout loisir d'en dire son désagrément. Plusieurs capitulants ont comme moi-même



exprimé immédiatement à notre Supérieur général leur désapprobation d'un tel texte. J'ai moi-même été reçu à la Maison Généralice et ai pu en détail dénoncer les faiblesses et équivoques de la 'Déclaration' déjà remise à Rome. Par la suite, sous le coup de la même indignation, j'ai cru bon de donner une interview au périodique français Rivarol le 1er juin 2012. « Mais il m'est vite apparu que ce texte n'était qu'une version corrigée du préambule doctrinal présenté le 14 septembre 2011 par le cardinal Levada : corrigée in extremis par des modifications substantielles. Si bien que lors de l'entrevue du 13 juin 2012, le cardinal Levada déclara refuser ce texte comme 'équivoque' parce que ne satisfaisant pas à l'exigence de l'allégeance de la Fraternité Saint Pie X au 'magistère conciliaire'. Et ce jour-là Mgr Fellay refusa formellement l'allégeance requise. « Il appert donc que la 'Déclaration doctrinale' n'est pas un texte que Mgr Fellay a spontanément rédigé, mais plutôt un document destiné par lui à éviter à la Fraternité l'excommunication dont la menaçait le cardinal. Malgré ses faiblesses, ce texte n'a rien concédé quant à l'autorité soi-disant magistériel du Concile. Enfin, Mgr Fellay n'a pas signé ce texte, proposé seulement à l'appréciation de Rome, et refusé par les autorités romaines, le document n'a eu aucun effet. Par conséquent cette 'Déclaration' ne peut être considéré comme ayant engagé la Fraternité Saint Pie X. Le chapitre général de juillet 2012 a étudié ce texte ; les capitulaires ont eu toute liberté pour en dénoncer les faiblesses, ce que je n'ai pas manqué de faire pour ma part. Et il a été conclu tacitement qu'il n'y avait pas lieu d'insister sur ce sujet, vu qu'il était évident que le supérieur Général regrettait son faux pas et était résolu à 'ne pas le refaire', comme il l'a dit aux prêtres retraitants en septembre 2012. « Je puis conclure de ces faits que la publication par Mgr Williamson, un an plus tard, de ses critiques de la 'Déclaration doctrinale' comme si celle-ci était demeurée ignorée des Supérieurs majeurs de la Fraternité Saint Pie X, ou plutôt comme si ceux-ci n'avait rien fait pour en dénoncer les faiblesses au Supérieur général, est un procédé peu honnête qui ne peut être destiné qu'à nuire à l'honneur de son Exc. Mgr Fellay. En réalité il ne nuira qu'à l'honneur de Mgr Williamson. « Mgr Tissier de Mallerai. »